

# Genève & région

«Safari»: Ulrich Seidl montre la joie du chasseur en Afrique

Page 29

Billet fantôme à 320 francs pour une fan de Céline Dion

Page 19



## Aménagement

# Le gouvernement s'arrange avec la loi pour bâtir sa prison

**La Brenaz et son parking ont été construits sans respecter la procédure usuelle. Le Grand Conseil voit rouge**

Christian Bernet

La prison de la Brenaz 2 pourrait provoquer une mutinerie... au Grand Conseil. Les députés vont devoir se pencher sur le dossier de cette prison, à l'ordre du jour de la prochaine session, et ils sont plutôt agacés. Le motif de leur colère? La construction de bâtiment n'a pas respecté la procédure habituelle. On l'a érigée sur des terrains inconstructibles. Et c'est aux députés, après coup, de les rendre constructibles... «Si un privé avait agi de la sorte, il aurait encouru des sanctions sévères et le démontage immédiat de l'objet du litige», fulmine le député MCG Francisco Valentin dans son rapport de minorité.

La Brenaz 2 a été inaugurée en octobre 2015 à côté de Champ-Dollon. Avec elle, un énorme parking de 325 places. Les députés ont bien voté, en novembre 2013, les 70 millions nécessaires à la prison. Mais il aurait fallu que ces terrains soient constructibles, ce qui n'est toujours pas le cas. Une partie de ces parcelles se trouve en zone agricole ou en forêt, des secteurs censés être intouchables. Or, c'est seulement en été 2015, alors que le chantier arrivait à son terme, que le Conseil d'Etat a soumis aux députés un projet de loi pour modifier ces zones.

**«Chronologie inversée»**  
Chargée d'examiner ce projet, la commission de l'aménagement du Grand Conseil n'a guère apprécié d'être mise ainsi «devant le fait accompli». Elle a auditionné quatre conseillers d'Etat. Reproduites en style indirect, leurs explications ne manquent pas de sel. Pierre Maudet «reconnait une chronologie inversée, et que cela ne constitue pas un modèle à développer dans les différents départements». Pour François Longchamp, «la construction a pu se faire en tenant compte d'une législation spécifique». Selon Luc Barthassat, «certaines étapes ont été évitées: il s'agira de ne pas reproduire ce genre de fonctionnement à l'avenir». Enfin, pour Antonio Hodgers, «des étapes se sont déroulées à l'envers. Les consignes ont été données au sein des services pour que cela ne se produise plus.»

A la décharge des magistrats Barthassat et Hodgers, il faut rappeler qu'ils ne sont entrés en fonction qu'en décembre 2013, après que le projet a été autorisé.



La Brenaz et son parking de 325 places. Or, une partie du terrain se trouve en zone agricole ou en forêt, des secteurs censés être intouchables.



Mais cet exercice de contrition généralisé semble démontrer le caractère problématique de la démarche.

### «Tout à fait légal»

Problématique? Contacté hier, François Longchamp conteste. «La construction n'a strictement rien d'illégal. Il est vrai que la procédure n'a pas été menée selon les étapes habituelles, mais nous avons obtenu une dérogation au régime existant en zone agricole. D'ailleurs, le projet était conforme au plan directeur cantonal et nous avons le financement du Grand Conseil, qui était au courant de la situation.»

Si le Conseil d'Etat a agi de la sorte, c'est pour aller vite. En 2013, Champ-Dollon déborde et il faut à tout prix la décharger avec les 100 nouvelles places de la Brenaz.

«Nous ne pouvions pas attendre dix ans alors qu'on dénonçait des conditions de détention inhu-

maines», explique François Longchamp.

En raison de ce caractère d'urgence, la majorité de la commission recommande d'approuver la mise en conformité des zones, tout en prenant acte «des paroles émises par les conseillers d'Etat qui tous souhaitent qu'un tel fonctionnement ne se reproduise plus».

Trois députés ont toutefois écrit un rapport de minorité, pour refuser ce projet de loi. Le MCG Francisco Valentin réclame «un vote sanction». La socialiste Caroline Marti estime que «l'argument sécuritaire ne justifie pas tout».

### Zone agricole

Enfin, l'UDC Christina Meissner déplore l'emprise du projet sur la zone agricole. En effet, la prison étant en partie construite sur une zone boisée, il a fallu la compenser sur la parcelle voisine. Celle-ci est non seulement en zone agricole, mais classée en surface d'assolement (SDA), des terres que la Confédération oblige à user avec la plus grande modération. Elle dénonce par ailleurs la manière «illégal» avec laquelle un parking de 325 places a été construit sur cette parcelle (lire ci-dessous).

Les députés s'inquiètent aussi pour la suite et espèrent que le projet des Dardelles et ses 450 places de détention ne sera pas mené de la même manière.

Le Grand Conseil devrait se prononcer cette fin de semaine sur ce projet de loi, voire lors de sa session du mois de mars. S'il le refusait, cela rendrait difficiles d'éventuels travaux d'extension futurs de la Brenaz.

## Un parking fantôme en plein champ

● En octobre 2015, l'Etat a inauguré la prison de la Brenaz, à côté de Champ-Dollon. Dans la foulée, il a mis en place un grand parking de 325 places sur la parcelle voisine, destiné aux employés. Ce parking a une particularité: on ne lui trouve pas d'existence légale.

Sur le site du cadastre de l'Etat (SITG), la parcelle est vide et ne comporte aucune autorisation. Le parking aurait-il été intégré dans le dossier d'autorisation de la Brenaz? Même pas. Ce projet ne prévoit que la création de 24 places, sur le

terrain même de la prison. Mais rien sur la parcelle voisine. Il est d'ailleurs piquant de relever que la Direction de la mobilité a estimé ces 24 places insuffisantes et demandait l'élaboration d'un «plan de mobilité». La commune de Puplinge s'en inquiétait aussi, craignant du stationnement sauvage.

Ce fichu parking pourrait figurer ailleurs: dans le dossier prévoyant la création d'une forêt. Car comme la Brenaz a été en partie bâtie sur une surface boisée, il a fallu compenser cette perte en créant une forêt. Où

donc? Justement, sur la parcelle du parking. Or, là non plus, aucun ouvrage de ce type n'est mentionné. Pire: sur le formulaire d'autorisation, la case «pas de parking» a même été cochée. On a donc autorisé la forêt sur le bord du terrain et, au milieu, un parking est apparu.

Cette création a suscité des haut-le-cœur en commission, notamment auprès de la députée Christina Meissner, qui s'insurge: «Ce parking devait être provisoire, il n'a pas été autorisé et, aujourd'hui, il est pérennisé en parfaite illégalité.» **C.B.**

PUBLICITÉ

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

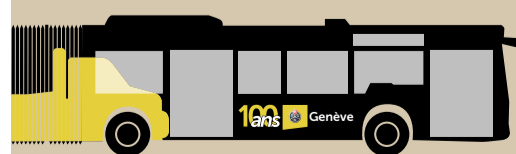
du Touring Club Suisse section Genève

**Judi 9 mars 2017 à 18h30**

Palexpo Genève, salle B, halle 1 (dans le cadre du Salon International de l'automobile). Ouverture des portes à 18h00.

Partie statutaire. Rétrospective des 100 ans. Cocktail dînatoire.

Billet d'entrée au salon remboursé sur présentation de la carte de membre genevois du TCS, à la fin de l'assemblée.



Programme détaillé sur: [www.tcsge.ch](http://www.tcsge.ch) et [www.fao.ge.ch](http://www.fao.ge.ch)